

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°32 – avril 2020



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

La volonté des poètes

Nous citons, dans un précédent éditorial, la phrase célèbre inscrite sur le Temple de Delphes « *Connais-toi toi-même et tu connaîtras l'univers et les Dieux* ». Cette sage pensée ne saurait laisser indifférents les poètes en quête d'harmonie et de beauté, car elle contient l'une des clés menant à ce paradis si convoité, censé fournir un permanent bonheur.

Or, nous l'avons tous compris au fil de l'expérience, ce bonheur-là n'est affaire que de croyance, car le bonheur permanent reste inaccessible à l'homme dans le court laps de temps que dure sa vie charnelle sur terre.

En revanche, il est un moyen d'en goûter les parfums par les jeux de l'esprit qui nous en rapprochent au plus près, dans les élans du cœur et du rêve, où nous exerçons nos talents d'aimer, d'admirer et de passer à l'action.

Pour les poètes, l'action de créer peut même conduire à cet état très particulier et bienfaisant que seuls produisent les arts en train de s'accomplir.

De là naît en eux une volonté sous-jacente de construire une œuvre la mieux élaborée possible... celle qu'un certain entourage, voire un public tout entier, pourront recevoir comme un cadeau bénéfique. Cette notion du partage des émotions du poète emplit celui-ci de joie, car il se sent alors devenir le maillon actif de la grande chaîne de notre humanité.

Cette volonté des poètes de cheminer sur la voie d'un hypothétique bonheur collectif, la SAPF s'emploie à la soutenir, en aidant ces messagers éclaireurs à se réunir et à publier ensemble le meilleur de leurs œuvres, pour contribuer à un élan commun de refondation de bases culturelles solides.

En permettant aux poètes d'horizons parfois lointains de regrouper leurs énergies, en favorisant l'émergence d'une œuvre remarquable au sein d'une association qui développe l'idée d'une même volonté d'entraîner leurs semblables sur des voies élevées de l'esprit, nous avons le sentiment d'agir dans le bon sens.

Reste que les poètes doivent apprendre encore à s'entendre et à se lire pour mélanger et enrichir leurs sources les plus diverses, afin de réveiller les esprits d'une société qui, pour une part, reste en proie aux plus grands doutes.

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF

Un reportage complet sur nos Rencontres poétiques de Cabourg, ayant eu lieu du 13 au 15 mars 2020, figurera dans le FLORILÈGE 2020 de la SAPF, avec des photos inédites
(parution prévue en décembre 2020).

Vous pouvez participer à ce Florilège jusqu'au 5 septembre 2020. Voir P. 3 et 4.

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2020

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « Marceau Constant in » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2020

ARTICLE 2 : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).

Visitez régulièrement notre site ! - <http://www.poetes-francophonie.com>



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2020

Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 70 ans, le Club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes à partir de 2008. Le "FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES", désormais perpétué par Jean-Charles DORGE depuis 2015, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2020, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2020 (pour une parution vers le 05 décembre 2020). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**rayé mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour**exemplaire(s)**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom:	Prénom:
Pseudonyme: (Ecrivain)	Date de naissance:/...../..... Lieu de naissance:
Adresse:	Tel: E-mail:

Merci d'adresser vos textes PAR COURRIEL* en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en WORD, Times New Roman ou Calibri, taille 12. Joindre votre NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE actualisée et votre PHOTO d'identité, même ancienne

Accord pour publication : OUI NON (y compris sur le site :)



BULLETIN DE SOUSCRIPTION - MODALITÉS

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2020

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- **1** Exemplaire me donnant droit à une page, soit **50 €**
- **2** Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit **100 €**
- **3** Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit **145 €**
- **4** Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit **190 €**

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 € euros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit **€ + 25 € / Étudiants 18 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)
de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.

N.B. Pour les correspondants de l'ÉTRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

Observations (pour emploi de photo ou biographie de l'année précédente, etc.) :

.....
.....

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.



Bulletin d'adhésion / de renouvellement à l'ASSOCIATION

(Personnes physiques)

M/Mme/Mle.....Nom..... Prénom.....
Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....
Profession/statut..... Situation familiale
Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....
.....
Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....
.....
Observations

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....
Objet tel que précisé dans les statuts :
Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....
Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....
.....
(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)
(mentions complémentaires)..... Lieu-dit
Code postal..... Ville..... Pays.....
Adresse E-mail : @
TEL. Travail TEL. Domicile
Fax..... Portable

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :..... (Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... .. et (éventuellement) M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

– Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque** de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par **virement bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.** (*Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON